

## POINTS CLÉS

---

### 1. DÉFINITION

L'enveloppe soleau est **une solution simple et économique pour donner date certaine à une création ou une invention, tout en la gardant secrète.**

Elle peut porter sur **tout type de création ou invention** : une innovation technique, un dessin et modèle, un logiciel, une œuvre artistique, etc...

Elle permet de **dater**, tout en gardant le secret de la création/invention.

L'enveloppe soleau est donc **un excellent moyen de prouver l'antériorité de votre création ou invention.**

### 2. COMMENT

La solution **NUMEPREUV'** disponible sur le site de NUMETIK AVOCATS permet d'horodater en ligne vos créations/inventions afin de leur conférer une date certaine.

## POINTS CLÉS

---

### 3. ABSENCE DE PROTECTION

L'enveloppe soleau ne protège pas la création/invention.

Elle ne remplace pas un dépôt de marque, brevet ou encore d'un dessin ou modèle et ne confère **aucun monopole d'exploitation**.

L'enveloppe soleau n'est **un moyen de preuve de la création/invention**.

### 4. COÛT

L'enveloppe NUMEPREUV' coûte 10 € HT/ dépôt.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :



NUMETIK AVOCATS – société d'avocats

Mail : [contact@numetik-avocats.fr](mailto:contact@numetik-avocats.fr)

*Ce document est la propriété de NUMETIK AVOCATS.  
Toute utilisation à des fins autres que personnelles et toute distribution sans l'autorisation  
expresse de la société NUMETIK AVOCATS est strictement interdite.*